

Transport de marchandises dangereuses

**Neosys AG**

Privatstrasse 10
4563 Gerlafingen

+41 32 674 45 11
info@neosys.ch
www.neosys.ch

Transporter des marchandises dangereuses conformément à la loi.

Le transport de marchandises dangereuses sur les voies publiques est régi par différents textes législatifs. Nos conseillers à la sécurité vous aident à les mettre en œuvre dans votre entreprise, afin que les marchandises dangereuses arrivent à destination en toute sécurité.



Transport de marchandises dangereuses

Vous participez au transport de marchandises dangereuses, en tant que transporteur, expéditeur ou destinataire. Vous pouvez donc être soumis aux différentes dispositions légales relatives au transport de marchandises dangereuses prévues par l'ADR/SDR, le RID/RSD ou d'autres réglementations, selon le mode de transport concerné. Selon la situation, vous devez désigner un conseiller à la sécurité conformément à l'ordonnance sur les conseillers à la sécurité (OCS) et le signaler aux autorités. **Nous vous soutenons avec nos services dans le domaine du transport des marchandises dangereuses :**

- Nous vous aidons à évaluer dans quelle mesure votre entreprise est soumise aux prescriptions relatives aux marchandises dangereuses et quelles dispositions vous concernent.
- Nous déterminons les exemptions applicables en matière de transport de marchandises dangereuses (règle des 1000 points, LQ, etc.) et expliquons à vos collaborateurs et collaboratrices les prescriptions et les mesures de sécurité à respecter lors de la manipulation de marchandises dangereuses.
- Nous vous aidons à préparer les documents de transport et à emballer et étiqueter correctement les colis de marchandises dangereuses.
- Nous assumons un mandat de conseillers externes à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses par route et par rail (à l'exception de la classe 7) et vous proposons des conseils sur des questions spécifiques aux autres modes de transport.

Personne de contact

Maria Bühler

maria.buehler@neosys.ch

+41 32 674 45 11

Aldo Seethaler

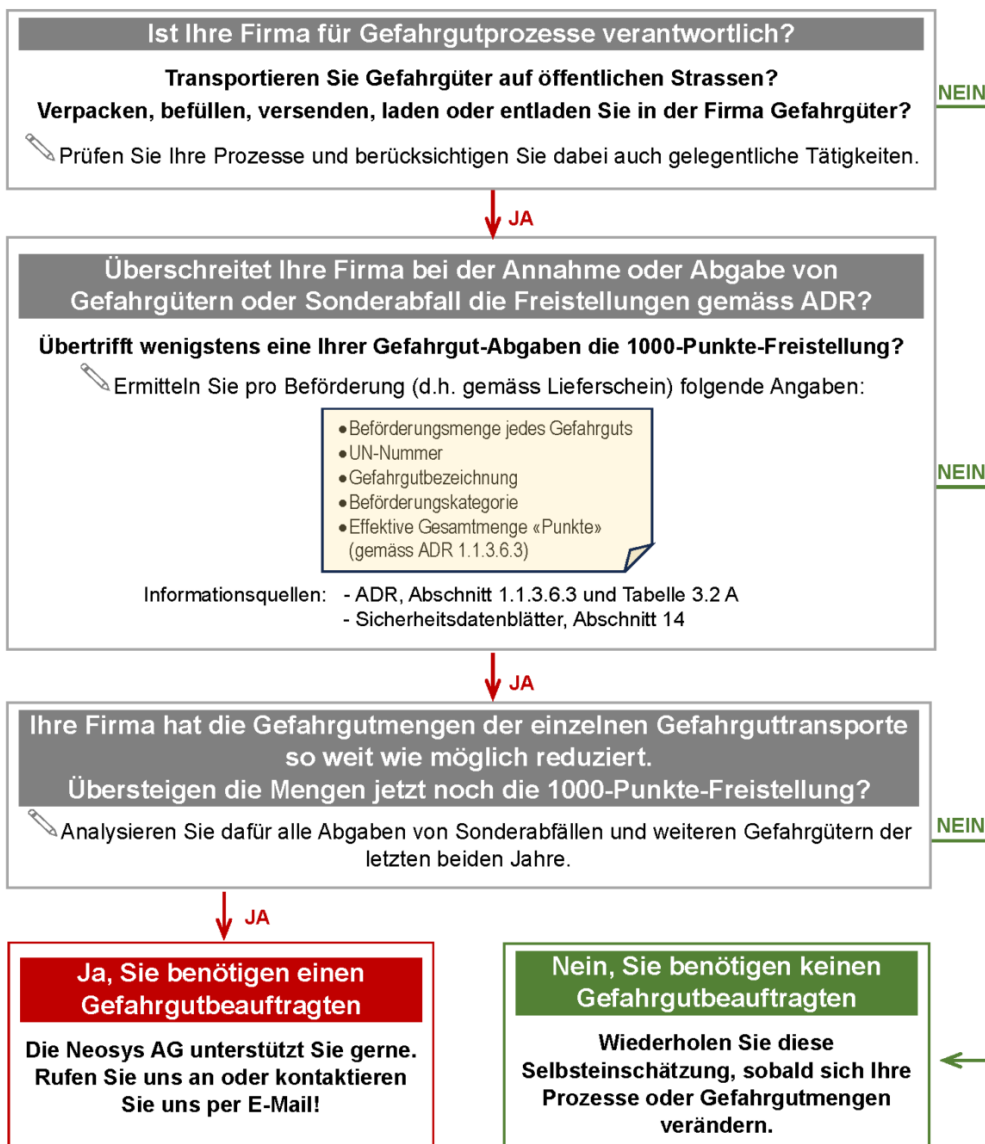
aldo.seethaler@neosys.ch

+41 32 674 45 11



Betroffenheitsabklärung GGBV

Entscheidungsbaum für Firmen



Links

<https://www.astra.admin.ch/astra/de/home/fachleute/fahrzeuge/gefaehrliche-queter/recht-international.html>
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2005/429/de>